



COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau continuum de la formation ; section enseignement militaire supérieur.*

**CIRCULAIRE N° 1643/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS modifiant la circulaire n° 9790/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 25 septembre 2005 (BOC, p. 6915 ; BOEM 770) modifiée relative à l'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré par la voie de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique en 2007.**

*Du 14 février 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 2 7 5 C

*Précédent modificatif :*

Circulaire 12190/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 13 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 227).

*Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM*

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 13.*

La circulaire 9790/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 29 septembre 2005 est modifiée comme suit :

Dans l'entre-deux barres, rubrique « Référence » :

Au lieu de :

« Instruction n° 688/DEF/EMAT/BPRH/ESC du 20 juillet 2005 (BOC, p. 5368 ; BOEM 770). »

Lire :

« Instruction n° 1190/DEF/EMAT/BPRH/PEG du 8 juillet 1999 (BOC, p. 3848 ; BOEM 770) modifiée. »

*Le général, commandant de la formation de l'armée de terre,*

Michel POULET.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 102 portant dissolution du foyer du 1er-11e régiment de cuirassiers de Carpiagne (Bouches-du-Rhône).**

*Du 17 février 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 2 7 7 A

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707*

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 14.*

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 707) modifié, portant organisation et fonctionnement des cercles et des foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510) modifié, fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707) modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre,

ARRÊTE :

Art. 1. Le foyer du 1er-11e régiment de cuirassiers de Carpiagne (Bouches-du-Rhône) est dissous à compter du 31 décembre 2005.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 1er-11e régiment de cuirassiers de Carpiagne.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Lyon, commandant de la région terre Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.